



De la sensibilisation à l'action : la diversité en milieu éducatif

Capsule D

par **Garine Papazian-Zohrabian**

Durée approximative : 5 minutes



Personne invitée :

Garine Papazian-Zohrabian

Professeure titulaire
Département des sciences de
l'éducation
Université de Montréal, QC

M^{me} Garine Papazian-Zohrabian est professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de l'Université de Montréal. Elle est également conseillère spéciale en santé mentale des étudiants de la vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite de l'Université de Montréal. Directrice scientifique de l'équipe de recherche interdisciplinaire sur les familles réfugiées et demandeuses d'asile (FRQSC), elle est également chercheuse régulière au SHERPA (Recherche, Immigration et Société) et au Centre de recherche Cri-JaDE, psychologue, psychothérapeute et membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

M^{me} Papazian-Zohrabian est née au Liban et y a fait ses études. Alors qu'elle travaillait pour Médecins Sans Frontières en Arménie, elle a effectué une recherche portant sur les deuils et les traumatismes psychiques de guerre des enfants du Haut-Karabagh qui a mené à l'obtention de son doctorat en psychologie clinique. De retour au Liban, elle a ensuite travaillé comme psychologue clinicienne et a entamé une carrière universitaire en enseignement et en recherche à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Entre 2002 et 2010, elle a aussi dirigé l'Institut libanais d'éducateurs. Elle s'est installée au Québec en 2010.

L'expérience clinique, les recherches, l'enseignement et les publications de M^{me} Papazian-Zohrabian portent sur le développement de l'enfant, son adaptation et ses apprentissages, ainsi que sur les processus migratoires et leur influence sur la santé mentale des jeunes. Ses sujets d'expertise comprennent également les processus normaux et pathologiques des deuils, les traumatismes et leur transmission, leur influence sur l'adaptation de l'enfant et ses apprentissages, ainsi que la construction et l'expression identitaires.



SSHRC CRSH



Résumé des éléments de réponse proposés par la personne invitée :

M^{me} Papazian-Zohrabian précise que comme elle prend la parole après ses collègues, il sera difficile d'ajouter quelque chose, mais elle se propose de le faire en adoptant une posture différente. Elle revient sur le concept de droit à l'éducation pour tous, en l'associant cette fois au devoir relié au concept de droit. L'invitée propose de réfléchir aux devoirs des milieux éducatifs et de la société dans son ensemble découlant de la signature de diverses conventions (comme la Convention des droits de l'enfant). Afin d'illustrer ses propos, elle fait un parallèle avec les droits des migrants découlant de la signature de la Convention de Genève par le Canada, selon laquelle le droit de demander l'asile, de s'installer et de devenir citoyen vient avec des devoirs de la part du Canada. M^{me} Papazian-Zohrabian rappelle que l'accès à l'éducation est un droit et qu'il est important de se rappeler nos devoirs découlant de ce droit. Elle souligne également que lorsque l'on aborde le concept de diversité, il s'agit souvent de la diversité ethnoculturelle et linguistique. M^{me} Papazian-Zohrabian propose de réfléchir également à la diversité de parcours. Ayant cumulé une expérience importante auprès d'enfants et de populations de la guerre, endeuillés ou traumatisés, l'invitée rappelle que les personnes qui quittent leur pays quittent pour des raisons spécifiques et que notre devoir est de leur donner la possibilité de retrouver une dignité humaine. Elle rappelle qu'il est important de réfléchir aux raisons qui amènent les gens à faire partie de la diversité, entre autres la diversité de parcours, en proposant de se poser la question : avaient-ils le choix? L'absence de choix est directement reliée à notre devoir de répondre à leurs besoins, selon elle. Son mot de la fin répond à la question initiale, revenant à l'essence même du concept de la diversité. M^{me} Papazian-Zohrabian croit que malgré nos différences, nous avons tous des ressemblances. Elle conclut en affirmant qu'à partir du moment où la notion de diversité disparaît, les notions de droit et d'accessibilité deviennent irréfutables.

Questions de discussion potentielles (avant le visionnement)

- Quels sont les droits pour les personnes issues de la diversité dans leur milieu éducatif?
- Quels sont les devoirs des actrices et des acteurs travaillant en contextes éducatifs face à ceux qui se disent issus de la diversité?
- Comment les lois et les politiques déterminées par les gouvernements influencent-elles le travail effectué au quotidien par les acteurs et les actrices qui évoluent en contextes éducatifs quant à la prise en compte de la diversité?

Questions de discussion potentielles (après le visionnement)

- Comment évaluez-vous votre niveau de connaissances face aux droits des personnes issues de la diversité en contextes éducatifs?
- Comment évaluez-vous votre niveau de connaissance quant à vos devoirs qui devraient influencer votre pratique, en tant qu'acteurs ou actrices d'un milieu éducatif, face aux personnes issues de la diversité?
- M^{me} Papazian-Zohrabian nous invite à nous questionner sur les marqueurs de diversité, c'est-à-dire sur les raisons qui font qu'un individu fait partie de la diversité, et à réfléchir au fait que beaucoup ne sont pas des choix pour les individus concernés eux-mêmes. Que pensez-vous du fait qu'elle mentionne qu'il est de notre devoir, en tant que pays qui a choisi d'accueillir, de répondre aux besoins de ces personnes et de leur redonner une dignité humaine?
- Puisque nous sommes tous différents et similaires à certains égards, selon M^{me} Papazian-Zohrabian, la notion de diversité devient irréfutable. Êtes-vous en accord avec cette affirmation? Justifiez votre position.

Questions pour la mise en place d'actions concrètes dans le milieu éducatif

- En tant qu'organisation, quels devoirs vous donnez-vous face à certains groupes de personnes porteuses de la diversité? Quels sont ces groupes?
- Comment pouvez-vous, au quotidien, vous assurer que ces devoirs soient remplis?
- Par quelles mesures allez-vous évaluer l'atteinte des objectifs liés à ces devoirs?
- En tant qu'organisation, comment pouvez-vous vous assurer que le droit d'accessibilité à l'éducation soit respecté? Par quelles pratiques pédagogiques cette accessibilité peut-elle se traduire?



Les dernières décennies ont été marquées par un **mouvement international en faveur d'un accès universel et d'une plus grande équité en matière d'éducation publique** (Rousseau, 2015), qui nous amène à réfléchir, entre autres, aux droits des élèves handicapés ou ayant des besoins particuliers d'adaptation ou d'apprentissage. En parallèle, les dernières décennies ont également été marquées par un portrait de notre société changeant laissant place à une société de plus en plus diversifiée, notamment par la venue en grand nombre de personnes natives d'autres pays, qu'elles soient immigrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile (Statistique Canada, 2022).

Les engagements du Canada à cet égard se traduisent en devoirs pour les membres de la société canadienne. Pour les acteurs et les actrices des milieux éducatifs, ces devoirs doivent se concrétiser en pratiques cohérentes avec ces engagements.

1990 : Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous

UNESCO, 1990 (signée par le Canada en 1991) dont l'article III, intitulé « Universaliser l'accès et promouvoir l'équité », témoigne d'un engagement pour universaliser l'accès à l'école publique.

1993 : Règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées

ONU, 1993
qui reconnaissent l'importance d'offrir à tous les enfants et à tous les jeunes d'âge scolaire des chances égales en matière d'enseignement (règle 6, Éducation).

1994 : Déclaration de Salamanque

UNESCO, 1994
qui établit le principe fondamental de l'inclusion et souligne l'importance de construire un régime pédagogique véritablement centré sur la personne apprenante (article 2).

2005 : Principes directeurs pour l'inclusion

UNESCO, 2005
qui mettent en lumière l'importance de garantir l'accès à une éducation de qualité à toutes les personnes apprenantes (p. 10).

1949 : Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre

ONU, 1949 (signée par le Canada en 1965)

qui a donné naissance au droit international humanitaire, qui protège les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités et qui donne le droit de demander le statut de réfugié ou l'asile au Canada.

1989 : Convention internationale des droits de l'enfant

ONU, 1989 (signée par le Canada en 1991),

dont l'article 29 qui souligne l'importance de fournir une éducation démocratique « qui doit viser à ce que l'enfant respecte ses parents, son identité, sa langue et ses valeurs culturelles, les valeurs nationales du pays dans lequel il vit, ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales » (Mc Andrew, 1995, p. 6).

Ces différentes lois, conventions et politiques peuvent également pousser notre réflexion quant au **rôle majeur que joue le système scolaire dans le développement identitaire des personnes apprenantes qui le fréquentent**, comme en témoigne le parcours de cet élève.

En bref, Jean Tremblay ne va pas seulement à l'école pour y apprendre à lire et à écrire ou pour se familiariser avec la géographie, avec l'histoire de son pays et des autres, ni même pour apprendre à se montrer réceptif aux idées des autres et à devenir un bon citoyen. Il a également besoin d'apprendre à devenir Jean Tremblay (Rapport CELDIC, 1970, cité dans AuCoin, 2009, p. 1).

Références :

- AuCoin, A. (2009). *Pas plus spécial que nécessaire : étude de l'historique, du cadre légal et du vécu de l'inclusion scolaire chez les Acadiens et les Acadiennes de la Nouvelle-Écosse* [thèse de doctorat inédite]. Université de Moncton.
- Borri-Anadon, C., Hirsch, S., Laroche-Audet, J. et Papazian-Zohrabian, G. (2023). *La diversité à l'école : importance d'un dialogue entre universitaires, praticiens et jeunes*. Réseau de recherche et de valorisation de la recherche sur le bien-être et la réussite en contexte de diversité (RÉVERBÈRE). Université du Québec à Trois-Rivières.
- Mc Andrew, M. (1995). *La prise en compte de la diversité culturelle et religieuse en milieu scolaire. Module de formation à l'intention des gestionnaires*. Éducation interculturelle. Cahiers no 8. Gouvernement du Québec.
<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs40900>
- Rousseau, N. (dir.) (2015). *La pédagogie de l'inclusion scolaire : un défi ambitieux et stimulant* (3^e éd.). Presses de l'Université du Québec.
- Statistique Canada (2022). *Les immigrants représentent la plus grande part de la population depuis plus de 150 ans et continuent de façonner qui nous sommes en tant que Canadiens*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026a-fra.htm>